

CGV-941210

UNIVERSITÉ DE MONCTON

119^e réunion du

CONSEIL DES GOUVERNEURS

Le 10 décembre 1994

9 h Salon du Chancelier Pavillon Léopold-Taillon

Centre universitaire de Moncton

ÉTAIENT PRÉSENTS

Richard Savoie, président

Jimmy Abud

Yvan Bastien

Bernard Beaudin

Jacques P. Beaulieu

Laurie Boucher

Paul L. Bourque

Gérald Clavette

Louise Comeau

Marie-Germaine d'Entremont

Benoit Doucet

Marcelle Fafard-Godbout

Georgio Gaudet

Lucie Lavigne

Suzanne Lévesque

Léonce Losier

Antonine Maillet

Danik Mallet

Jean Nadeau

Pierre Ouellette

Pascale Paulin

Mildred Pinet

Jean-Bernard Robichaud

Dennis Savoie

Carmen Viel

Invités.es

Paul-Émile Benoit

Rhéal Bérubé

Armand Caron

Normand Carrier

Médard Collette

Carole Denis

Léandre Desjardins

Louis Malenfant

Marielle Préfontaine

Gilles Long, secrétaire

TABLE DES MATIÈRES

		Page
1.	OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR LE PRÉSIDENT	4
2.	MINUTE DE RECUEILLEMENT	4
3.	CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION	4
4.	VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE	4
5.	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	4
6.	CORRESPONDANCE	4
7.	ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL CGV-940924	5
8.	AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL	5
	8.1 (6.3) Lettre de Francis Blanchard	5
	8.2 Campagne télécourrier (R19)	6
	8.3 Humares Consultation (R07)	6
9.	RÉCEPTION DES PROCÈS-VERBAUX CEX-941209, CEX-941128, CEX-941124, CEX-941019 et CEX-941003	7
10.	AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX	7
	10.1 CEX-941209	7
	10.2 CEX-941128	7
	10.3 CEX-941124	8
	10.31 Promotions et permanence d'emploi	8
	10.32 Congés sabbatiques	10
	10.33 CUM: bourses d'études CUSLM: congé d'études avec bourse CUM: congé sans solde	12
	10.34 Régimes de pension	14
	10.35 Projet de politique sur l'équité en matière d'emploi	15
	10.36 CUM: vente de deux petites résidences	16
	10.37 Échange de terrains	16
	10.4 CEX-941019	16
	10.5 CEX-941003	16
11.	CAMPAGNES FINANCIÈRES	17

14.2	Structures de la Faculté des sciences de l'éducation	26
14.3	SAC-941019	26
14.4	SAC-941110	26
14.5	Grades honorifiques	27
14.6	SAC-941130	27
15.	RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF DE SÉLECTION DU RECTEUR	28
16.	RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF DE SÉLECTION DU VICE-RECTEUR À L'ENSEIGNEMENT ET À LA RECHERCHE	29
17.	RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF DE SÉLECTION DU VICE-RECTEUR À L'ADMINISTRATION, AUX FINANCES ET AUX RESSOURCES HUMAINES	30
18.	RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF DE SÉLECTION DU VICE-RECTEUR DU CUS	32
19.	PARAMÈTRES DU BUDGET 1995-96	32
20.	MÉMOIRE DE L'UNIVERSITÉ DE MONCTON SUR LA RÉFORME SOCIALE	34
21.	RAPPORT D'ÉVALUATION DES CADRES	36
22.	MODIFICATION AUX STATUTS ET RÈGLEMENTS	36
23.	RAPPORT DU RECTEUR	36
24.	AFFAIRES NOUVELLES	36
25.	PROCHAINE RÉUNION	37
26.	CLÔTURE	37
	ANNEXES	38
	ANNEXE A: Régimes de pension	39
	ANNEXE B: Politique sur l'équité en matière d'emploi	51
	ANNEXE C: Campagnes financières	56
	ANNEXE D: CADMI microélectronique Inc.	68
	ANNEXE E: Paramètres du budget 1995-96	125
	ANNEXE F: Mémoire de l'Université de Moncton sur la réforme sociale	130

tous et à toutes; en particulier à Mildred Pinet, nommée par les anciens.nes et amis.es du CUS; et à Danik Mallet, étudiant au CUS. Se sont excusées: Sylvie Daigle, qui a démissionné de la présidence de l'AGÉÉCUSLM, et Nicole Lang.

R: 01-CGV-941210

Il est résolu

*"Que **Mildred Pinet** et **Danik Mallet** soient reçus membres du Conseil des gouverneurs."*

Vote sur R01

unanime

ADOPTÉ.

2. MINUTE DE RECUEILLEMENT

Monsieur le Président demande aux membres d'observer une minute de recueillement.

3. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION

Le Secrétaire donne lecture de l'avis de convocation.

4. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE

Monsieur le Secrétaire en fait la vérification. Tout est dans l'ordre.

5. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

R: 02-CGV-941210

Il est résolu

"Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté."

Vote sur R02

unanime

ADOPTÉ.

6. CORRESPONDANCE

6.1 Lettre de Pierre Ouellette (1994 12 06), adressée au Président du Conseil, relativement à la consultation dans le processus de sélection des cadres.

Le Recteur demande d'entretenir cette lettre au moment des recommandations.

Résolution 07, page 9, Pierre Ouellette demande que sa dissidence soit inscrite.

Louise Comeau demande d'ajouter à la rubrique *Affaires découlant du procès-verbal* la question concernant Francis Blanchard.

R: 03-CGV-941210

Il est résolu

"Que le procès-verbal CGV-940924 soit adopté tel que corrigé."

Vote sur R03

unanime

ADOPTÉ.

8. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

8.1 (6.3) Lettre de Francis Blanchard

Louise Comeau dit être sortie troublée de la réaction du Conseil. Comme institution acadienne, elle devrait appuyée nos Acadiens. On a peut-être peur et ce serait dommage. Elle demande qu'on regarde cette question une autre fois, c'est-à-dire d'appuyer la candidature de Monsieur Blanchard comme collectivité acadienne.

- Cela a été la décision du Conseil. Je demande les commentaires des membres.
- Mon opinion est qu'on doit le supporter, mais j'ai de la difficulté à supporter une seule candidature.
- S'il arrivait que deux personnes sollicitent un appui, qu'est-ce qu'on ferait? L'Université ne voulait pas s'engager dans ce genre de nomination.
- J'ai reçu cette lettre et je n'y ai pas répondu encore. Il est toujours possible que j'écrive une lettre. L'enjeu est le suivant: "Est-ce que le prochain sénateur nommé à l'Île du Prince-Édouard sera francophone ou anglophone? Au-delà de la personne, serait-il normal qu'un Acadien soit nommé au Sénat et venant de l'Île du Prince-Édouard? Est-ce qu'on a une opinion sur cela? Ma réponse est oui, mais cela ne veut pas dire qu'on a fait une étude auparavant."
- La demande a été directe et il demandait un appui à sa candidature. On pourrait se placer dans une mauvaise situation s'il y en avait d'autres.
- S'il y avait une institution francophone à l'Île du Prince-Édouard, il se serait adressé à elle, mais comme il n'y en a pas, il s'est adressé à nous. On devrait peut-être se prononcer.

- Elle serait envoyée aux autorités compétentes à Ottawa.
- Devra-t-on s'impliquer à chaque fois qu'il y aura une nomination à faire ou doit-on attendre que la personne intéressée nous le demande?
- Nous devrions avoir une politique bien claire. Aujourd'hui il s'agit d'un sénateur, demain ce sera qui? Je reviens à la question de l'autonomie de l'Université. Il faut faire attention au marchandage, aux excès. On peut envoyer des voeux pieux. Je souhaite qu'on ait une politique.
- Le voeu a été reconnu au niveau du Gouverneur général du Canada. Il y a des choses qu'on peut laisser aux politiciens. Où va-t-on tirer la ligne? Il y a énormément de risques à s'ingérer dans cela.
- * J'abonde dans le même sens. On peut le faire comme individu, car si on le fait pour un il faudra le faire pour les autres.
- J'ai fait une proposition pour clore le débat. Je peux la retirer.
- J'ai des problèmes avec ce concept. Cela veut-il dire qu'aux élections on devra se prononcer? Ce n'est pas dans notre rôle.
- Je me demande si ce serait mieux de retirer la proposition. S'il y avait division, ça ne regarderait pas bien.

Le proposeur et le secondeur acceptent de retirer la proposition.

8.2 **Campagne télécourrier (R19)**

Le Recteur explique que le Directeur du Développement universitaire et son personnel ont procédé à une analyse détaillée de cette question. Nous avons reçu le rapport très récemment. Il n'a pas encore été soumis au Comité de finance. Nous ferons rapport à la prochaine réunion du Conseil.

8.3 **Humares Consultation (R07)**

Pierre Ouellette demande des informations à ce sujet.

- Le Recteur explique. Je voudrais dire qu'avec 27 000\$, soit le coût du contrat, nous avons fait 2 choses. La firme a procédé à une évaluation de l'ensemble des membres de la Régie. Nous avons prévu une politique lorsqu'il n'y aurait pas de renouvellement. Nous avons convenu de faire un concours national. On a publié l'annonce dans les journaux et médias de la Province et au Québec. Ce concours a amené 31 dossiers à être analysés par la Firme. Une minorité provenait du concours national. Les autres, c'est-à-dire la majorité, venaient du travail de cette Firme. Toutes les candidatures ont reçu le même traitement et ont été analysées à partir d'un instrument standard. Les résultats étaient que 4 candidatures seraient en

politique calquée uniquement sur celle de l'Université de Montréal. Je suis rassuré de savoir que les probabilités sont qu'on aura plusieurs candidats à l'avenir.

- Ce qui a été fait est conforme à la politique adoptée par le Conseil des gouverneurs.
- Concernant les trois autres candidats, est-il possible que ces personnes n'étaient pas prêtes à se faire parader?
- Dans ce cas-ci, plusieurs personnes ont été approchées par la Firme et elles se sont désistées avant de soumettre leurs candidatures. La raison invoquée est qu'il occupait une position trop sensible pour rendre public leurs candidatures; et celles-ci n'ont pas été analysées. Les 4 candidatures retenues acceptaient d'être ballottées.

9. RÉCEPTION DES PROCÈS-VERBAUX CEX-941209, CEX-941128, CEX-941124, CEX-941019 ET CEX-941003

R: 05-CGV-941210

Il est résolu

"Que les procès-verbaux CEX-941209, CEX-941128, CEX-941124, CEX-941019 ET CEX-941003 soient reçus."

Vote sur R05

unanime

ADOPTÉ.

10. AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX

10.1 CEX-941209

Il n'y a pas de suivi immédiat, ces questions seront traitées aux rubriques 11 et 18.

10.2 CEX-941128

Il n'y a pas de suivi immédiat, ces questions seront également traitées aux rubriques 11 et 18.

10.3 CEX-941124

10.31 Promotions et permanence d'emploi

R: 06-CGV-941210

Il est résolu

Louise Bosi	<i>Dép. d'études françaises</i>
Denis Bourque	<i>Dép. d'études françaises</i>
Michèle L. Caron	<i>École de droit</i>
André Lapointe	<i>Dép. des arts visuels</i>
Robert L. LeBlanc	<i>École de droit</i>
Linda Lequin	<i>Dép. d'études françaises</i>
Michelle Marillier	<i>Dép. de philosophie et sciences religieuses</i>
Stephen Reebbs	<i>Dép. de biologie</i>

- b) Que l'attribution de la permanence d'emploi soit accordée en date du 1^{er} janvier 1995 à **Soumaya Yacout** de l'École de génie.
- c) Que l'attribution de la permanence d'emploi soit accordée en date du 1^{er} juillet 1995 à **Jacques Saindon** (Département d'apprentissage et enseignement), ceci sans préjudice des clauses contractuelles, à savoir que l'attribution de la permanence soit retardée pour aussi longtemps que le professeur n'aura pas obtenu le diplôme de Ph.D.
- d) Que la promotion au rang de titulaire soit accordée en date du 1^{er} juillet 1995 aux personnes suivantes:

Anne-Marie Arseneault	<i>École des sc. infirmières</i>
Christian Kant Antonescu	<i>Dép. d'informatique</i>
Annette Boudreau	<i>Dép. d'études françaises</i>
Ronald J. Bourque	<i>Dép. de comptabilité</i>
Claude Dionne	<i>Dép. d'administration</i>
Frédéric Grogner	<i>Dép. de traduction et des langues</i>
Phyllis E. LeBlanc	<i>Dép. d'histoire-géographie</i>
Andréa Boudreau-Ouellet	<i>École de droit</i>
Mircea Roman	<i>École d'éducation physique et de loisir</i>

- e) Que la promotion au rang de titulaire soit accordée rétroactivement en date du 1^{er} juillet 1994, en conformité avec le paragraphe 26.02 de la présente convention collective entre l'ABPUM et l'Université, aux personnes suivantes:

Charles Bourque	Dép. de chimie et biochimie
Colette Landry-Martin	École de nutrition et d'études familiales

- f) Que la promotion au rang d'agrégé soit accordée en date du 1^{er} juillet 1995 aux personnes suivantes:

Roger Bilodeau	École de droit
Huguette Clavette	École de service social
Gilles Cormier	École de génie
Pierre Cormier	Dép. de psychologie
Paul Curtis	Dép. d'anglais
Salah Darenfed	École de génie
Claude DesRochers	Dép. d'administration
André Lapointe	Dép. des arts visuels
Katherine Marcoccio	École de service social
Ahmed Maslouhi	École de génie
Lise Robichaud	Dép. d'apprentissage et enseignement

CENTRE UNIVERSITAIRE DE SHIPPAGAN

Conformément à l'article 28 de la convention collective entre l'APCUS et l'Université de Moncton et compte tenu des objectifs visés par cet article

- a) Que l'attribution de la permanence d'emploi soit accordée en date du 1^{er} juillet 1995 à **Carmen Viel** (Administration des affaires);
- b) Que la permanence d'emploi soit accordée en date du 1^{er} juillet 1995 à **Lorraine Côté** (Langues et bureautique), ceci sans préjudice des clauses contractuelles, à savoir que l'attribution de la permanence soit retardée pour aussi longtemps que la Professeure n'aura pas obtenu le diplôme de maîtrise;
- c) Que la promotion au rang d'agrégé soit accordée en date du 1^{er} juillet 1995 à **Daniel Héту** (Sciences);
- d) Que la promotion au rang d'adjoint II soit accordée en date du 1^{er} juillet 1995 à:

Benoît Ferron (Psychologie)
Fernande Paulin (Langues et bureautique)

- e) Que la promotion au rang d'adjoint soit accordée en date du 1^{er}

- a) *Que l'attribution de la permanence d'emploi soit accordée en date du 1^{er} juillet 1995 à **René Blais**;*
- b) *Que l'attribution de la permanence d'emploi soit accordée en date du 1^{er} juillet 1995 à **Charles Pelletier**, ceci sans préjudice des clauses contractuelles, à savoir que l'attribution de la permanence soit retardée pour aussi longtemps que le Professeur n'aura pas obtenu le diplôme de Ph.D.;*
- c) *Que la promotion au rang de titulaire soit accordée en date du 1^{er} juillet 1995 à:*

Jean-Marie Binot
Guy E. Caron
Yves Gagnon

- d) *Que la promotion au rang de titulaire soit accordée en date du 1^{er} septembre 1995 à:*

Daniel Bélanger
Guy F. Martin
Léo Thériault."

- Au point 8.4.1, est-ce que les professeurs ont tous leur doctorat?
- Pour tous les professeurs embauchés, on exige le doctorat. S'il ne l'a pas, il y a une clause lui demandant d'obtenir son doctorat à l'intérieur d'un certain temps. En droit, la maîtrise est acceptée pour obtenir la permanence.
- J'ai assisté à la soutenance de thèse de doctorat de Denis Bourque et il l'a fait de façon extraordinaire. C'est un hommage à lui rendre.

Vote sur R06

Pour 23

Abstention 1

ADOPTÉ.

Carmen Viel demande que son abstention soit inscrite.

10.32 Congés sabbatiques

R: 07-CGV-941210

Il est résolu

"CENTRE UNIVERSITAIRE DE MONCTON

Conformément à l'article 27 de la convention collective entre l'ABPUM et l'Université et compte tenu des objectifs visés par cet article, qu'un congé sabbatique soit accordé aux professeures et professeurs suivants:

	<i>Michel Cardin</i>	<i>Musique</i>	<i>A</i>
Éducation	<i>Réal Allard</i>	<i>Fondements et ress. hum.</i>	<i>A</i>
	<i>Catalina Ferrer</i>	<i>Apprentissage et enseign.</i>	<i>A</i>
Sciences	<i>Patrick Maltais</i>	<i>Biologie</i>	<i>A</i>
	<i>Mool Chand Mehra</i>	<i>Ch. et biochimie</i>	<i>B¹</i>
	<i>Christian K. Antonescu</i>	<i>Informatique</i>	<i>B¹</i>
	<i>Mariana K. Antonescu</i>	<i>Informatique</i>	<i>A</i>
	<i>Jalal Almhana</i>	<i>Informatique</i>	<i>A</i>
	<i>Fernand Girouard</i>	<i>Physique</i>	<i>A</i>
Sciences sociales	<i>Guy Robinson</i>	<i>Admin. publique</i>	<i>A</i>
	<i>Roger Ouellette</i>	<i>Sc. politique</i>	<i>A</i>
	<i>Katherine Marcoccio</i>	<i>Service social</i>	<i>A</i>
Droit	<i>Roger Bilodeau</i>		<i>A</i>
Génie	<i>Gilles Cormier</i>	<i>Génie industriel</i>	<i>A</i>
	<i>Samuel Sami</i>	<i>Génie mécanique</i>	<i>B²</i>
ÉNEF	<i>Priscille Massé</i>	<i>Nutrition</i>	<i>B²</i>

Congé sabbatique pour vice-doyen

Truong Vo-Van, Faculté des sciences, congé sabbatique de type A.

CENTRE UNIVERSITAIRE DE SHIPPAGAN

Conformément à l'article CP34 de la convention collective entre l'APCUS et l'Université et compte tenu des objectifs visés par cet article, qu'un congé sabbatique soit accordé aux personnes suivantes:

<u>Nom</u>	<u>Type de congé</u>	
<i>Fernande Paulin</i>	<i>A</i>	<i>1^{er} juillet 1995 au 30 juin 1996;</i>
<i>Lise Roy</i>	<i>A</i>	<i>1^{er} juillet 1995 au 30 juin 1996;</i>

CENTRE UNIVERSITAIRE SAINT-LOUIS-MAILLET

Conformément à l'article 17 de la convention collective entre l'ABPCUSLM et l'Université et compte tenu des objectifs visés par cet article, qu'un congé sabbatique soit accordé aux personnes suivantes:

<u>Nom</u>	<u>Type de congé</u>	
Guy Martin	B	1 ^{er} janvier 1996 au 31 août 1996;
Gilles Nadeau	B	1 ^{er} mai 1995 au 31 décembre 1995;
André Leclerc	A	1 ^{er} juillet 1995 au 30 juin 1996;
Jacques Martin	A	1 ^{er} juillet 1995 au 30 juin 1996;"

Vote sur R07 unanime ADOPTÉ.

10.33 **CUM: bourses d'études**
CUSLM: congé d'études avec bourse
CUM: congé sans solde

R: 08-CGV-941210

Il est résolu

- a) Qu'un renouvellement de bourse d'études (20 000 \$) soit accordé à **Murielle Gaudet** pour l'année universitaire 1995-96 afin de lui permettre de poursuivre ses études au niveau du Ph.D.;
- b) Qu'un renouvellement de bourse d'études (10 000 \$) soit accordé à **Annie Ross** pour l'année universitaire 1995-96 afin de lui permettre de poursuivre ses études au niveau du Ph.D.;
- c) Qu'un renouvellement de bourse d'études (13 000 \$) soit accordé à **Matthieu LeBlanc** pour l'année universitaire 1995-96 afin de lui permettre de poursuivre ses études au niveau du Ph.D.;
- d) Qu'une bourse d'études d'une valeur de 15 000 \$ soit accordée à **Marie-Linda Lord** pour l'année universitaire 1995-96 afin de lui permettre de poursuivre ses études au niveau du Ph.D.
- e) Qu'une bourse de 5 000 \$ soit accordée à **Carol Doucet** (Service des communications) pour la période du 1^{er} janvier 1995 au 30 juin 1995, afin de lui permettre de poursuivre ses études doctorales.
- f) Qu'un congé d'études d'un an avec aide financière (i.e. 80% du salaire) soit accordé à **Charles Pelletier** pour la période du 1^{er} juillet 1995 au 30 juin 1996.

g) *Qu'une réponse favorable soit accordée à la demande d'un prêt de service par Industrie Canada pour **Michel Legault**. Ce prêt de service prendrait la forme d'un congé sans solde de treize mois (du 1^{er} décembre 1994 au 31 décembre 1995) durant lequel M. Legault participera à la mise sur pied d'un répertoire national des diplômées et diplômés. Ce répertoire faciliterait le placement des diplômées et diplômés."*

- Concernant le cas de Charles Pelletier, est-ce une pratique à l'Université?
- Pour les trois conventions collectives, il y a différentes formes de congé. C'est une possibilité pour le CUSLM. L'Université décide de la bourse.
- Le VR du CUSLM spécifie que c'est une clause de notre convention collective. Le congé d'étude est accordé pour la poursuite de ses études. On en donne habituellement un par année.
- J'entends souvent les gens se plaindre concernant les congés sabbatiques. Ils ne rapportent pas toujours ce qu'ils devraient. Tenant compte des difficultés financières, peut-on mesurer l'impact des congés sabbatiques sur l'Université de Moncton? Veut-on se donner des directives? C'est une question qu'il faudra envisager.
- Cette question a été discutée au Comité exécutif. Il est vrai qu'on applique la convention collective, mais on ne présume pas sur ce qu'il y aura à la table des négociations la prochaine fois.
- Nous sommes engagés dans des conventions de travail qui prendront fin en juin 1995. L'Université aura la possibilité d'apporter des changements. Pour réagir au commentaire à l'effet que les congés sabbatiques ne rapportent pas, les congés accordés font l'objet de compétition sur le campus. Il faut répondre à certains critères. Nous devons recevoir un plan d'études de perfectionnement prévues pendant le congé. Celui-ci est soumis à l'assemblée départementale, au conseil de faculté et ensuite on fait le tri selon les critères établis dans la convention. La question des congés est discutée de plus en plus à cause des restrictions. Il ne faudrait pas dire que ça ne vaut rien.
- J'interviens comme membre votant du Conseil. Trois personnes provenant d'un même département vont recevoir un congé sabbatique; c'est un département relativement petit. Je me demande ce qu'on fait pour les programmes et pour les étudiants? Doit-on les remplacer? Cela m'inquiète.
- En fait, il s'agit de deux congés et demi. Il y en a deux pour la même année et le troisième pour une session seulement. Lorsqu'on a regardé les possibilités, la prochaine personne sur la liste aurait donné le même effet dans un autre département. On a convenu de maintenir la recommandation soumise. Il faut investir au niveau de l'informatique. Cela va donner beaucoup plus de bénéfiques à l'Université de Moncton.

- Il est évident qu'avec des congés, il faut faire des remplacements. Pour ce département, on a déjà les yeux sur une personne intéressée et il s'agit d'une personne sénior. Il y a des choses faites pour ne pas vivre des problèmes trop accentués. Il faut tenir compte de certaines priorités. Entre autres, le nombre d'années passées à l'Université sans avoir pu bénéficier d'un congé. Deux ou trois ans passés, nous avons vécu la même chose avec le Département d'études françaises.
- Je pense que l'Université doit se pencher sur ce problème.
- Je suis convaincu qu'il va y avoir des bénéfiques. Il y a eu des plans de travail soumis aux différentes instances.
- On part d'un plan stratégique et on veut la qualité de l'enseignement à tout prix. Associé à ceci, c'est d'avoir un plan de succession. Il est important de faire face aux problèmes économiques. Dans un plan de succession, il y a deux choses: le développement de son club ferme ou l'achat. On peut avoir des accidents de parcours dans ces deux choix. Il faut respecter la convention. Il va falloir, nous comme gouverneurs, donner aux gens qui ont le mandat de négocier de se pencher sur cela. Comment cela devrait être fait? Selon les besoins du milieu. Je ne voudrais pas condamner le geste administratif. Quand on porte un jugement sur une chose faite, ça nous met dans un couloir d'incertitude. Nous avons un processus et c'est à nous de mettre de l'ordre. Je suggère de prendre environ une demi-heure pour discuter de l'orientation de l'Université lors d'une prochaine réunion. Cela permettra d'assurer la continuité.
- Je n'ai pas de problèmes avec cette décision. Les gens vont être remplacés. Je ne veux pas que la question de l'informatique passe à côté. Elle doit faire l'objet de discussions. L'Université de Moncton doit se doter d'une administration moderne et cela se fait avec l'informatique. Je suggère que l'informatique devienne une priorité pour l'Université de Moncton.
- Dans quelle mesure va-t-on remplacer les congés sabbatiques? Il y a des cours qui ne se donnent pas parce que le professeur est parti en congé.
- Cette année, le nombre de congés sabbatiques remplacés est le même. La situation financière nous amène à faire des choix. Le non-remplacement ne peut être plus prononcé que ce qu'il a été dans le passé.

Vote sur R08

unanime

ADOPTÉ.

10.34 **Régimes de pension**
(Voir l'annexe A, page 39)

R: 09-CGV-941210

Il est résolu

"Régime de pension des professeures, professeurs et

Régime de pension du personnel de soutien, techniciens et personnel administratif et professionnel de l'Université de Moncton

"Le Comité de retraite du régime de pension du personnel de soutien, techniciens et personnel administratif et professionnel de l'Université de Moncton recommande au Conseil des gouverneurs d'adopter la politique et objectif de placement apparaissant à l'Annexe II du contrat de fonds réservé numéro AS-502 entre l'Assomption Mutuelle d'Assurance-vie et l'Université de Moncton pour le régime de pension susmentionné tel que modifié et entrant en vigueur le 1^{er} janvier 1995."

- Il s'agit d'une modification à la politique de placement et une façon plus flexible de payer la rente aux personnes qui prennent leur retraite. La recommandation a été présentée et discutée au Comité de retraite qui l'a appuyée avec enthousiasme.
- Est-ce qu'il y a un risque à faire cela? Est-ce un engagement à long terme? S'il y avait un déficit, l'Université serait-elle responsable au lieu de l'Assomption?
- Il y a toujours des risques. La question est de minimiser les risques et d'avoir un bon rendement. L'Université peut se permettre cette formule. Les fonds de retraite sont suffisamment bien nantis. Les risques sont dans les fluctuations qu'on peut avoir sur une période de temps.
- C'est drôle que l'Assomption ait soulevé cela?
- Il y a eu deux études faites à savoir si le Régime de rentes devait assurer de payer la rente à même le fond. Les deux études ont dit oui. Nous avons le meilleur des deux mondes. Nous avons notre propre formule de placement administrée par l'Assomption et Louisbourg qui continuent à faire les placements. C'est un excellent travail que fait le Comité de retraite.
- C'est vraiment une situation mitoyenne. Elle m'apparaît comme la meilleure solution.
- Nous avons eu une réunion du Comité de placement et on a trouvé que c'était la formule à recommander.

Vote sur R09

unanime

ADOPTÉ

10.35 **Projet de politique sur l'équité en matière d'emploi**

(Voir l'annexe B, page 51)

R: 10-CGV-941210

Il est résolu

"Que le document Équité en matière d'emploi et équité salariale. énoncé

Médard Collette explique qu'il s'agit de deux résidences achetées en 1971. On suggère la vente, car on veut convertir l'édifice de l'École de droit actuel en une résidence. Ces deux résidences ont occasionné un déficit l'an passé. Le produit de cette vente aiderait à payer la rénovation de la nouvelle résidence.

R: 11-CGV-941210

Il est résolu

"Le Conseil des gouverneurs recommande la vente des deux résidences situées au 598, rue High et au 263, rue Jones."

Vote sur R11 unanime ADOPTÉ.

10.37 **Échange de terrains**

Médard Collette explique.

R: 12-CGV-941210

Il est résolu

"Le Conseil des gouverneurs recommande d'adopter l'échange d'une parcelle de terrain du CUM pour une parcelle de terrain de la compagnie MacArthur."

Vote sur R12 unanime ADOPTÉ.

10.4 **CEX-941019**

Il n'y a pas de suivi à donner.

10.5 **CEX-941003**

Il n'y a pas de suivi à donner.

PAUSE 10 h 43
REPRISE 10 h 59

11. CAMPAGNES FINANCIÈRES
(Voir l'annexe C, page 56)

Il est résolu

"Que les rapports soient reçus."

Vote sur R13

unanime

ADOPTÉ.

Claude Savoie donne de l'information concernant la campagne IMPACT. "Cette année nous avons une expérience de 12 mois. Nous avons des bénévoles qui ont bien servi. On devrait atteindre l'objectif de 10 millions et même l'objectif de 14,7 millions. Si on réussit à aller chercher 15 millions, ce sera une belle réussite. Nous avons une bonne équipe. Le "Atlantic Baptist College" a appelé Rhéal Bérubé pour savoir comment on s'y prenait, car ils ont de la misère. Nous avons même des anglophones qui sont sollicitateurs et qui font très bien. Il y en a qui ont accédé à l'Ordre des Régents et il y en a même qui ont donné 100 000\$. Cela forme un lien entre les deux groupes ethniques. Le Comité pour le Nouveau-Brunswick est dirigé par Bernard Cyr. Il fait du bon travail. Il va lui-même solliciter. Il donne beaucoup de temps à la campagne. Je suggère que le Conseil envoie une lettre aux sollicitateurs pour les encourager à continuer et les remercier pour le travail fait."

R: 14-CGV-941210

Il est résolu

"Que le Conseil des gouverneurs envoie une lettre aux sollicitateurs afin de les encourager à continuer et les remercier pour le travail accompli."

Vote sur R14

unanime

ADOPTÉ.

Monsieur Savoie poursuit. "Le Comité de l'Atlantique est dirigé par Gilles Lepage. Louis Comeau a accepté d'aider pour la Nouvelle-Écosse. Après les fêtes, nous ferons les provinces Atlantiques pour les dons majeurs.

Concernant la campagne dans la région de Montréal, nous avons ici trois personnes qui nous aident. Antonine Maillet nous ouvre des portes et nous aide énormément. Madame Suzanne Lévesque nous donne de bons conseils et Yvan Bastien nous donne un coup de main. D'autres personnes sont là pour les aider. Nous avons prévu faire un lancement de la campagne le 12 octobre dernier avec la présence du premier ministre Chrétien, mais on nous a averti qu'on ne pouvait avoir tout le monde. La rencontre a été reportée à la fin janvier. Mais entre-temps, on s'est aperçu que plusieurs avaient été faits. On a décidé d'abandonner ce projet de réception et il a été convenu de les faire un par un. À la fin de la campagne, on fera quelque chose pour les remercier en présence du Premier Ministre du Canada. Donc la sollicitation à Montréal est commencée et nous avons de bons résultats; nous avons reçu des dons importants. D'ici le printemps, nous seront assez avancés. Le gros du travail est fait.

Pour la région de Toronto, nous prendrons une autre approche. Nous avons approché Yves Landry, président de Chrysler. On lui a demandé de présider le souper prévu pour avril. Certaines personnes ont des affinités avec la région. Monsieur McKenna sera à

- Que faites-vous avec les municipalités de Shédiac, Bouctouche, etc.?
- Au printemps, on va aller visiter ces municipalités.
- Concernant la ville de Moncton, c'est beaucoup plus profond que cela et on ne fera rien avant les élections municipales de mai.
- Si vous avez des suggestions pour nous aider, elles seront les bienvenues.
- Je crois qu'on ne devrait pas être trop de monde à définir la stratégie. Claude le fait de main de maître. Il a parlé de bénévoles et il est de ceux-là. Il donne beaucoup de temps à cette campagne. Il devrait recevoir un vote de félicitations.

Applaudissements des membres.

- Le Premier ministre de la Province avait aussi accepté d'aller à la réception de Montréal. Nous sommes prêts à aider.
- Monsieur McKenna nous a aussi aidé avec un autre dossier. Lino Céleste a été formidable. Il a également été sollicité par UNB pour diriger leur campagne; à noter qu'il est un gradué de UNB et que 2 de ses fils sont également diplômés de UNB. Malgré tout cela, il a accepté de rester avec l'Université de Moncton.

Concernant l'Ordre des Régents, 77 personnes ont joint cet ordre et chacune contribue une somme d'au moins 10 000\$. Cela fait un montant proche du million. Notre objectif est d'avoir 200 membres dans l'Ordre des Régents. Il y aura des épinglettes remis aux Régents, en plus d'un tableau d'honneur qui sera placé dans les trois Centres. Ce sera fait aux cérémonies de collation des diplômes.

Nous avons eu une bonne collaboration des médias. Nous avons un bon plan de communication. Je demande aux membres de garder confidentiel les chiffres remis un peu plus tôt. Nous rencontrerons les médias, les chiffres vont être différents de ceux-ci. C'est une stratégie que nous utilisons. On doit dire également un gros merci au personnel de la Campagne: Rhéal Bérubé, Bill Boucher et Linda Schofield. Il faut les ajouter dans les lettres de remerciements qui seront envoyées. Bernard Poirier fait aussi du bon travail.

Claude Savoie remercie les membres et leur souhaite les vœux de la saison.

- Je vous remercie pour les nombreuses heures données à l'Université. C'est très apprécié.

Applaudissements.

- Vous avez dit que l'objectif de la campagne de UNB était de 30 millions et que 10 millions provenaient de subventions gouvernementales. Quel pourcentage l'Université de Moncton reçoit-elle de cette façon?
- Il y a un 8 millions pour l'École de droit et 3.5 millions pour le génie électrique.

le dossier de Monsieur Gérard Étienne. Est-ce encore ouvert?

- Le dossier est traité entre le Département, la Faculté et le Vice-recteur aux ressources humaines. On essaie d'éviter de traiter cette question d'individu en public.
- C'est un dossier très public qui atteint l'image de l'Institution. J'aimerais être informé lors de la décision finale.
- Est-ce que Gilles G. Nadeau est le porte-parole de l'Université de Moncton?
- Non, mais il est libre de parler. Il assume ses propres responsabilités.
- Le linge sale devrait être lavé à l'interne.
- C'est en fonction de son champ d'expertise et de ses travaux de recherche. On soulève un point important. Le professeur a une liberté académique dans son domaine académique.

12. ÉTUDE POUR LE DÉVELOPPEMENT D'UN PARC TECHNOLOGIQUE

Le Recteur explique. "Dans le dernier procès-verbal CEX-941209, il en est question. Le Comité a beaucoup travaillé depuis septembre sur la question de transfert technologique. Comment l'Université va-t-elle développer un interface de plus en plus efficace avec le monde industriel? Il y a un lien entre les deux. Sur le plan du transfert des technologies, l'Université a une certaine expertise. Il y a des centres de recherche qui ont principalement pour objectif le transfert des technologies et il y a CADMI. De l'avis de tous, malgré un certain nombre de difficultés, CADMI a été une histoire à succès. La contribution de CADMI est un fait incontestable. L'Université a pris des risques importants pour cette fonction de transfert de technologies. Nous allons revenir à CADMI.

Il y a une demande qui nous est adressée par le groupe *Association du Grand Moncton pour les industries du savoir* laquelle est en voie d'incorporation. Elle a été constituée dans la foulée de l'adoption du plan stratégique du développement du Grand Moncton. Comme ce groupe n'est pas officiellement formé, il ne peut engager ses membres. Il y a des éléments de prudence sur la façon de traiter cette question dans le public. Ce groupe demande à l'Université si elle est ouverte à discuter ou à explorer la possibilité d'implanter un parc de haute technologie à proximité ou sur le campus de Moncton. Ce serait situé au Nord de la rue Morton. Ce que je veux, c'est un accord pour explorer cette démarche ou cette possibilité d'implanter un parc technologique pour la recherche et le développement. Cela créerait une opportunité de débouchés pour nos diplômés ou pour des programmes coop. Comme nous sommes au début de la démarche, on ne veut pas aller trop en profondeur, car nous n'avons pas toutes les données. Je demande la possibilité de faire une étude de faisabilité et de revenir à la prochaine réunion. Il s'agit d'une situation où l'Université devra se positionner assez rapidement. Nous avons fait une approche auprès des autorités et on est prêt à consentir 30 000\$

1995."

- D'où proviendrait l'argent?
- J'ai eu une rencontre hier avec un groupe de personnes. Le Ministre est confronté aux entreprises. Il serait disposé à nous aider et à nous fournir les fonds demandés. C'est une première discussion.
- Il faudrait préciser que les fonds ne viennent pas du budget de fonctionnement.
- C'est l'intention.
- L'idée n'est pas nouvelle au Canada. On doit voir juste. On parle d'une étude courte avec un budget restreint. On ne commence pas à zéro.
- Concernant le libellé, s'il y a des désavantages, va-t-on les prendre en considération?
- C'est sous-entendu.
- Que ça nous coûte 10 000\$ ou 20 000\$, on a une ouverture de faire quelque chose. On disait qu'on était en retard. Il ne faudrait pas empêcher de faire cette étude.
- J'abonde dans le même sens. J'ai pris une initiative personnelle dans le dossier de CADMI. Il y a de bonnes opportunités pour maximiser ce parc technologique.

Vote sur R15

unanime

ADOPTÉ.

Monsieur le Président demande l'accord des membres pour traiter immédiatement la rubrique 18 qui concerne le dossier CADMI.

Les membres sont d'accord.

13. CADMI MICROÉLECTRONIQUE INC. (Voir l'annexe D, page 68)

Le Recteur explique. "CADMI Inc. a été créée comme une corporation provinciale avec deux sites opérationnelles, à UNB et à l'Université de Moncton. Nous sommes dans la situation où CADMI n'était pas sous la juridiction directe de l'Université de Moncton. Dans l'histoire de CADMI-Moncton, dans les 10 ans de son existence, il y a un jugement unanime à l'effet que CADMI-Moncton s'est développé et a accompli des impacts et un chiffre d'affaires de beaucoup supérieur à CADMI- Fredericton. Ceci s'est fait à Moncton en l'absence de contrôle sur la corporation. Depuis 1989, selon les bilans financiers, sur 72 périodes, 4 étaient dans le noir et le reste dans le rouge. L'Université, face à CADMI, a été très correcte. Je ne veux pas laisser entendre qu'on a perdu de l'argent. On parle d'une marge de crédit. Malgré l'écart. L'Université n'a pas

discussions préliminaires avec CADMI ont commencé. L'APÉCA était prête à investir un million à condition d'avoir une corporation. Dans un premier volet, le Comité exécutif recommande au Conseil de recevoir le rapport d'un comité présidé par Pat Blanchard."

R: 16-CGV-941210

Il est résolu

"Que le rapport du Comité consultatif sur l'avenir de CADMI- Moncton soit reçu."

- Concernant le déficit occasionné, est-ce que les industries qui ont bénéficié de CADMI ont payé? Va-t-il y avoir des critères qui vont faire que ça n'arrive pas de nouveau?
- Il y a une nuance entre la marge de crédit ou une opération en fin de période. Nous sommes dans un domaine de recherche ou d'application de développement. Il y a un risque à prendre. Il faut qu'il y ait une formule pour que les risques soient partagés. Il faudra négocier avec les bailleurs de fonds. On a sur la table une ouverture de la part de l'APÉCA pour que les risques financiers soient éliminés ou contrôlés.
- Est-ce qu'un contrat de royalties va être en place dans la nouvelle corporation?
- Dans le premier contrat, il n'y avait pas d'arrangement. Maintenant, on regarde cela.
- On n'a jamais mis d'argent dans CADMI. Depuis deux ans, on charge de l'intérêt à CADMI. La corporation provinciale a eu un fond provincial-fédéral au début et elle nous a aidé à éponger le déficit. Pour l'année courante, CADMI-Moncton se dirige vers un déficit de 165 000\$ et CADMI Inc. n'a plus de réserves. Il y a un problème immédiat qui s'en vient et c'est en discussion. CADMI n'a pas de compte de banque. Tout se fait par l'entremise de l'Université. On leur a demandé de prendre des mesures pour réduire le déficit.
- Est-ce que l'engagement de l'APÉCA était d'absorber le déficit?
- Non.
- Quelle est la balance des recevables?
- Peut-être 150 000\$ pour les bons recevables.
- Qu'est-ce qu'on fait? C'est l'Université qui a pris le nourrisson qui a grandi. L'Université était le banquier. Ce que je comprends, c'est que ce sera une entreprise privée qui fera ses propres affaires. Il faut faire du transfert technologique. Notre choix est de poursuivre l'étude et voir où on peut aller. CADMI a beaucoup d'équipements. C'est une opportunité qui se présente.

Vote sur R16

unanime

ADOPTÉ.

R: 17-CGV-941210

Il est résolu

"Que l'on accepte l'offre de 950 000\$ de l'APÉCA."

- Il y a des conditions à cette offre dont il faudrait faire part aux membres du Conseil.
- Les membres ont reçu le procès-verbal. Le Comité exécutif a été impliqué dans ce dossier. Nous avons demandé à l'APÉCA les ressources nécessaires pour bâtir les 8 000 pieds carrés. Monsieur Ted Gaudet nous a dit que lorsqu'il s'agissait d'une somme dépassant 1 000 000\$, le processus était plus difficile. Nous avons accepté de demander 950 000\$ pour ce projet, mais il y a des conditions. Quand le contrat est arrivé, on a négocié pour avoir des chiffres approximatifs, mais le contrat est arrivé avec une exigence ferme. Le Comité exécutif a refusé à l'unanimité de signer l'offre. Le Recteur a écrit à la présidente de l'APÉCA pour l'informer qu'on refusait l'offre. On nous a dit qu'en refusant l'offre, l'Université ne pourrait compter sur cet argent indéfiniment. À la suite de cela, nous avons reconvoqué le Comité exécutif et on a demandé à Madame Gusella de rouvrir le dossier; ce qui a été fait. Le Comité exécutif a demandé une prolongation de l'offre pour nous permettre de la réétudier. L'APÉCA a accepté de prolonger le délai. Selon Monsieur Ted Gaudet, l'effet de signer l'offre ne ferait que sécuriser l'argent. Le Comité exécutif est réticent sachant que les conditions ne seraient pas respectées. Au lieu de signer, nous avons demandé une prolongation afin de donner plus de temps pour vérifier la question.
- L'objectif du début était valable. Le premier objectif était de savoir qui était le banquier. Ce n'est pas l'Université de Moncton. Le deuxième objectif était de savoir si le «board» de CADMI pouvait forcer l'Université de Moncton à devenir le bailleur de fonds. La réponse est non. Le troisième objectif est à l'effet de savoir si l'Université veut vraiment embarquer dans la "business" R et D. Le quatrième objectif, peut-on avoir plus que 950 000\$? La réponse est non. Le cinquième objectif, peut-on construire pour 118 000\$ et qui va payer? La réponse est que si on dépense 100 000\$ et qu'on trouve que ça coûte trop cher, l'APÉCA nous dit qu'ils paieront à partir du 950 000\$ et on oublie cela. Sixième objectif est de savoir qui va payer le chauffage et l'entretien? On a parlé du secteur privé. Il n'y a pas de problèmes à payer le chauffage qui serait de l'ordre de 2,50\$ à 3,00\$ le pied carré. Que CADMI devienne la pierre angulaire du parc technologique et il y en aura d'autres de l'entreprise privée qui viendront s'ajouter.
- Je trouve que l'offre qui est sur la table est proche du 80% dont on aura besoin. On devrait donner notre assentiment le plus vite possible. La différence entre 1,2 million et 950 000\$ est minime. Il ne faudrait pas manquer cette opportunité. Ce ne sera pas un crime de changer d'avis si on ne veut plus embarquer. Les

- En signant l'entente, on est en train de prostituer l'Université. On revient à la position première.
- On signe qu'on accepte, mais on peut refuser par après.
- Accepter veut dire que tu signes un contrat. Il faut respecter le contrat par la suite. Cet engagement n'est pas un prêt, je crois qu'il faudrait rembourser.
- L'entente dit: "*Dûment signé par le requérant*". L'Université s'engage à entretenir l'édifice sans frais, ce qui représente un montant de 40 000\$ par année. On doit construire 10 000 pieds carrés avec 950 000\$ et c'est impossible.
- On a aussi parlé d'une annexe au génie électrique. On était contre.
- C'est une décision éclairée que le Comité exécutif a prise. Il s'agit bien d'un contrat. Sur la base de l'analyse faite par le Comité exécutif, c'était dans le contexte d'une annexe à la future école de génie électrique. La question posée a été à savoir si on devait retarder le projet du génie électrique et la réponse a été non parce que nous avons une entente pour le programme. On arrête de se faire retarder par l'APÉCA. Le Comité exécutif a pris cette décision et à l'unanimité. Ce qui devient clair c'est qu'on ne parle plus d'une annexe au génie électrique. Le problème qui se pose est que cette somme d'argent attachée à cette offre est volatile et c'est à nous de décider de prendre le risque de la perdre ou de prendre les moyens de la sécuriser. Monsieur Ted Gaudet nous dit que l'Université pourra se retirer si elle n'a pas commencé à utiliser l'argent. La nouvelle question devient: "Laisse-t-on passer 950 000\$? L'argent sera sécurisé, mais l'entente ne sera pas respectée.
- La question a été discutée. Je pense qu'il faut s'arrêter et voir si l'Université s'engage dans la recherche et le développement ou pas. Si l'Université doit payer le chauffage, ça va se payer avec les frais de location. On peut annuler le contrat à tout moment. Dans ce cas, c'est beaucoup plus que 950 000\$. La question est de savoir si l'Université s'engage dans le R et D. Je demande qu'on s'arrête pour le dîner et que la question soit posée au retour.

DÎNER 13 h 4
REPRISE 13 h 56

- J'ai un point semi-légal. Je me demande si on pourrait résoudre la question en signant le contrat et que le Recteur écrive une lettre à l'APÉCA disant qu'il a eu des discussions récentes avec CADMI, de l'approcher de cette façon.
- Est-ce qu'il y a une clause qui existe à l'effet qu'on peut se retirer?
- Avez-vous été chercher une opinion légale?
- Non. Si l'Université ne désire pas réaliser le projet. l'Agence ne peut nous forcer.

balance de ce montant ira à quelqu'un d'autre. Si on ne signe pas, on risque de tout perdre.

- Je ne voudrais pas voir le Conseil des gouverneurs divisé sur un don. On risque de perdre la face. Si on allait avec la suggestion d'envoyer une lettre avec le contrat qui dirait que nous sommes d'accord en principe et de dire que ce ne sera jamais une annexe au génie électrique.
- Il serait bon d'avoir un avis. Les choses se déroulent exactement comme Monsieur Abud a dit. C'est fiable, mais on n'a pas d'avis légal.
- J'ai déjà signé des contrats et on pouvait apporter des modifications.
- À la page 150 du cahier au dernier paragraphe, il est écrit: "...ladite offre, qui aura été dûment et inconditionnellement signé par le requérant".
- On n'a pas tous les éléments. Le Conseil devrait mandater le Recteur, lui confier les amendements et qu'ils se parlent. Ça irait plus vite.
- Je signe en moyenne un contrat par mois et on a eu des amendements. On essaie trop de se protéger. On ferait une erreur si on ne signait pas.
- Je suis prêt à mettre de l'eau dans mon vin, si une lettre est envoyée avec le contrat. Il y a une différence entre moi qui signe le contrat et moi ici en tant que gouverneur de dire qu'on signe le contrat alors que je n'ai pas l'intention de le respecter.
- Je suggère d'ajouter à la proposition *qu'une lettre du Recteur soit annexée faisant référence aux modifications possibles au contrat à cause de l'évolution récente de CADMI.*

Le proposeur et le secondeur acceptent d'ajouter cette modification.

Le résolution R17 se lira

"Que l'Université accepte l'offre de 950 000\$; qu'une lettre du Recteur soit annexée faisant référence aux modifications possibles au contrat à cause de l'évolution récente de CADMI."

Vote sur R17

unanime

ADOPTÉ.

14. SUIVI DU SAC-941130, SAC-941110, SAC-941019 ET SAC-940525

14.1 Transfert des programmes de technologie à l'École de génie

Léandre Desjardins explique. Il faudrait une résolution pour entériner la résolution du Sénat quant au transfert des programmes de technologie à l'École de génie.

d'accepter que le Département de technologie continue d'exister en tant que département à l'intérieur de l'École de génie pour une période temporaire allant jusqu'au premier des deux événements suivants: l'introduction du programme de génie électrique ou une réforme des structures académiques au CUM;

Que le professeur Jean Simard, embauché par la Faculté des sciences de l'éducation pour la partie des technologies éducatives de la Faculté, demeure à la Faculté des sciences de l'éducation;

Que les cinq professeurs transférés à l'École de génie continuent à assumer des cours de didactique et la supervision d'étudiants et d'étudiantes stagiaires du programme BEd."

Vote sur R18

unanime

ADOPTÉ.

14.2 **Structures de la Faculté des sciences de l'éducation**

Léandre Desjardins explique. "Avec les discussions qu'on a eues, la Faculté ne demande plus le troisième département qui était le Département des études supérieures en éducation. Je ne crois pas qu'on ait besoin de faire une proposition."

- Ce troisième département avait été mis en suspend par le Conseil des gouverneurs à sa dernière réunion.
- Il y aura une personne qui coordonnera les études supérieures.

14.3 **SAC-941019**

Léandre Desjardins explique que le Sénat a demandé à rencontrer le Recteur dans le cadre de la consultation pour le renouvellement de son mandat.

14.4 **SAC-941110**

Léandre Desjardins attire l'attention des membres sur les principaux points. "Il y a eu une discussion sur les programmes combinés en éducation; il a été question de la formation pour les adultes. On a beaucoup parlé de règlements, entre autres celui de la fraude. Il a été question d'un règlement sur les normes linguistiques. Il y a également eu une discussion sur la politique linguistique. Le Sénat a reçu le rapport d'une enquête menée auprès des diplômés. Il y a eu une recommandation concernant la structure de la FESR qui était à l'effet d'évaluer la structure et le fonctionnement de la FESR (en faisant appel à l'évaluation externe à l'Université de Moncton de préférence) en vue de la restructuration éventuelle une fois un certain nombre d'objectifs atteints. Une décision sera

R: 19-CGV-941210

Il est résolu

"Que l'on déroge à la politique de sélection des cadres pour permettre de retarder l'annonce du poste de doyen.ne de la FESR au mois de mars prochain."

- Quelles sont les implications de ce que vous proposez? Est-ce qu'on se retrouvera sans doyen? Il faut dire ce qu'est la Faculté des études supérieures et de la recherche. C'est elle contrôle la qualité en matière de recherche et de 2^e cycle. C'est une structure qui existe dans la plupart des universités. Si on l'enlève, on aura des implications très sérieuses. Il faut préserver cette faculté et l'intensifier. Puisque vous partagez un point de vue opposé, y aura-t-il toujours un doyen?
- Il n'y a pas de projet d'abolition de la FESR. Il y a des questions que l'administration se pose à savoir si la structure que nous avons est la meilleure. Le Doyen a demandé une évaluation et on accepte. Il serait mal vu de nommer un doyen sans connaître le résultat de cette étude. Nous sommes devant une situation d'ouvrir le poste et de reporter la nomination. Il faut savoir ce qu'on va faire. On demande de retarder le processus.
- Pourquoi?
- Si on n'a pas de dérogation à la procédure, le poste devra être annoncé en janvier.
- C'est logique.
- Ce qui risque d'arriver c'est que durant plusieurs mois et même plusieurs années, l'étude ne sera pas terminée et il n'y aura pas de doyen.
- Il n'y a aucune intention et il n'y a pas possibilité qu'il n'y ait personne qui dirigerait toute la recherche. L'étude pourrait modifier les tâches du poste. Je demande d'attendre pour l'annoncer. Il y aura définitivement quelqu'un.

Vote sur R19

Pour 22

Contre 1

Abstention 1

ADOPTÉ.

14.5 **Grades honorifiques**

En mai 1995, le Sénat accordera un doctorat honoris causa aux personnes suivantes:

Laetitia Cyr
 Marcel de la Sablonnière
 Pierre Deslongchamps
 Bertha Wilson

Doctorat ès arts
 Doctorat en études du loisir
 Doctorat ès sciences
 Doctorat en droit

15. RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF DE SÉLECTION DU RECTEUR

Monsieur le Président demande aux invités de s'absenter. Le Recteur se retire aussi.

Monsieur le Président rappelle que pour chacune des nominations il faudra 2/3 des votes des membres présents.

Ledit Comité était composé de Lucie Lavigne, Suzanne Lévesque, Victorin Mallet, Pascal Robichaud, Carmen Viel. Pierre Ouellette a aussi été membre du Comité, mais il a démissionné et le Sénat a nommé Francis Weil pour le remplacer. Nous avons nommé Marie-Paule Martin comme secrétaire du Comité.

Une conférence téléphonique a eu lieu le 2 août afin de déterminer les procédures à suivre et d'établir une date pour la consultation. Le 31 octobre, nous avons une autre conférence téléphonique et nous avons convenu de nous réunir le 1^{er} novembre pour étudier les réponses reçues à la consultation. Le 8 décembre une décision finale a été prise en conférence téléphonique.

Le sondage s'est fait de plusieurs façons. Certains ont choisi de voter, par exemples l'ABPUM et le Sénat. Il y a des sénateurs qui ont répondu individuellement. Le Comité a rencontré le Recteur, nous l'avons questionné sur ses engagements.

Après la nomination de Monsieur Weil, j'ai eu une conversation avec lui et il a pu consulter les dossiers. Il a également rencontré le Recteur et il m'a rappelé pour me dire qu'il était très satisfait de sa rencontre et qu'il appuyait la décision du Comité.

R: 20-CGV-941210

Il est résolu

"Que Jean-Bernard Robichaud soit nommé au poste de Recteur pour un 2^e mandat de 5 ans à compter du 1^{er} juillet 1995."

- Je demande de l'information sur l'ensemble de la consultation.
- Nous avons envoyé une demande de consultation auprès du président des différentes associations. Il y a eu des pour et des contre. Dans le cas de l'ABPUM, 55% ont voté contre alors que 45% ont voté pour; 62% du corps professoral a participé à la consultation. Le Sénat a pris un vote dont le résultat a été de 11 pour et 10 contre. De toutes les réponses reçues, une seule instance et 5 individus ont répondu contre le renouvellement du mandat alors que 23 individus ou instances étaient en faveur. Nous avons reçu des lettres personnelles dans lesquelles les gens ne se prononçaient pas contre, mais apportaient des points à améliorer.
- J'aurais aimé recevoir un résumé ici au lieu de lire cela dans l'Acadie Nouvelle. On aurait pû avoir un contrôle.
- Le Comité a suivi la procédure à la lettre. Si vous ne pouvez accepter le rapport, refusez-le et nommez-vous un autre comité. Ce qui a été publié dans l'Acadie

Pour atteindre le vote des 2/3 des membres présents il faudra 16 votes en faveur.

Scrutateurs: Laurie Boucher, Léonce Losier et Marie-Paule Martin

Vote sur R20 Pour 22 Contre 2 ADOPTÉ.

Monsieur le Président remercie les membres du Comité.

Les membres applaudissent le Recteur à son retour.

Le Recteur remercie les membres.

16. **RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF DE SÉLECTION DU VICE-RECTEUR À L'ENSEIGNEMENT ET À LA RECHERCHE**

Jean-Bernard Robichaud explique. La période de consultation a été plus courte. Le Comité a rencontré Monsieur Desjardins. Il a procédé à une consultation. Le Comité est unanime à recommander Léandre Desjardins

R: 21-CGV-941210

Il est résolu

*"Que **Léandre Desjardins** soit nommé au poste de Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche pour une 2^e mandat de 5 ans à compter du 1^{er} juillet 1995."*

- Je déplore qu'il n'y ait pas de rapport circonstancié.
- La très vaste majorité et l'ensemble des doyens se sont prononcés en faveur de cette candidature. L'ABPUM et le Sénat ont énoncé un avis favorable même si on a noté quelques faiblesses qui convergent dans le même sens. Ses qualités sont qu'il est une personne d'équipe, qui consulte et qui est abordable. On déplore qu'il soit difficile de le rencontrer, mais il répond assez rapidement aux demandes écrites. Ce qui est moins apprécié, c'est son manque de leadership. Trop souvent, ses positions ne sont pas claires. Il ne se fait une opinion qu'à la toute fin. Malgré cela, les gens appuyaient sa candidature. Le Comité de sélection a considéré que l'équipe était en changement et qu'il peut être un stabilisateur sur le plan académique.
- Bien que la recommandation de l'ABPUM soit favorable, il y a un malaise. Sur 193 personnes qui se sont prononcées, 92 ont dit non et 111 ont répondu oui. L'ABPUM s'est donné beaucoup de mal à faire cette consultation. Les commentaires et le résultat du vote peuvent être des éléments importants pour orienter son approche dans son deuxième mandat.
- La FFÉCUM a accepté, mais nous avons 2 questions. Ce sont des points qu'il

Scrutateurs: Laurie Boucher, Léonce Losier et Marie-Paule Martin

Vote sur R21 Pour 24 Non 1 ADOPTÉ.

Applaudissements.

17. **RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF DE SÉLECTION DU VICE-RECTEUR À L'ADMINISTRATION, AUX FINANCES ET AUX RESSOURCES HUMAINES**

Le Recteur explique. Le Comité recommande la candidature de Fernand Landry pour un mandat de 5 ans.

- Qui étaient les membres du Comité?
- Les membres du Comité étaient Louis Malenfant, Lita Villalon, Donald Cormier, Gary Long, Shirley Paulin, Romain Robichaud et Marielle Préfontaine qui a agi comme secrétaire du Comité. Nous avons une recommandation unanime du Comité.

R: 22-CGV-941210

Il est résolu

*"Que **Fernand Landry** soit nommé au poste de Vice-recteur à l'administration, aux finances et aux ressources humaines pour un 1^{er} mandat à compter du 1^{er} janvier 1995."*

- Pourriez-vous circonstancier la recommandation et le résultat de la consultation?
- Il n'y avait pas l'obligation à consulter le Sénat, mais nous leur avons écrit une lettre individuellement. Nous avons consulté l'ABPUM, le Comité de la situation féminine, plusieurs doyens se sont prononcés positivement. Tous ont reconnu son expertise sur tous les plans à l'exception des finances. On dit que sur les finances, il faudra qu'il soit bien appuyé par un comptable. C'est un juriste avec une vaste expérience en administration publique, il a de l'expertise dans les conventions collectives. En ce qui concerne les finances, il y a quelqu'un qui existe pour l'appuyer et c'est Donald Cormier.
- Je peux vivre avec le fait de ne pas avoir eu de rapport écrit. Le Comité a fait son travail et je suis satisfait de la façon que cela s'est fait.
- Je suis heureux que ce soit sur le côté finance qu'il soit faible. Il y a quelqu'un pour l'aider dans ce domaine.
- C'est un excellent choix pour l'administration, mais il ne faut pas oublier qu'il assume le boulot de personnes très capables. Va-t-on engager d'autres personnes pour le seconder?

général tout de suite. On va essayer de fonctionner avec les ressources qu'on a. On devra aller dans les programmes par après. Je propose de laisser vacant le poste de secrétaire général et on va évaluer la situation après que Monsieur Landry sera en poste. Notre engagement est de réduire les effectifs dans l'administration. Ce sera fait de façon honnête. Il serait prématuré de dire qu'on va loger les Services aux étudiants ailleurs.

Le vote secret est demandé.

Scrutateurs: Laurie Boucher, Léonce Losier et Marie-Paule Martin

Vote sur R22 Pour 24 Contre 1 ADOPTÉ.

- Concernant l'équité en matière d'emploi, il n'y aura pas d'autres postes qui s'ouvriront autre que celui de secrétaire général. Qu'est-ce que ça veut dire d'établir un programme d'action positive?
- On a discuté de cette question au Comité exécutif. Il y a même eu quelqu'un qui a demandé s'il y avait une candidature féminine dans les 4 candidats retenus. On nous a dit que oui, mais que la candidature de Monsieur Landry dépassait de beaucoup les 3 autres. Il y a eu une proposition à l'effet que le prochain poste qui ouvre, que ce soit une femme.
- Est-ce discriminatoire d'ouvrir un poste aux femmes seulement?
- Je suis très sensible à cela. Dans le cas du nouveau poste, il y avait une candidate qui s'est rendue à la fin. C'était une candidature qui avait des possibilités, mais qui n'avait pas l'expérience. Le Comité de sélection est arrivé à un jugement très fort sur la candidature de Monsieur Landry. Si on ne comble pas le poste de secrétaire général et qu'on fonctionne avec une équipe restreinte à la direction, ce serait gelé pour 5 ans. Il faudrait attendre. Il est possible qu'on ouvre le poste dans 6 mois et le poste pourrait changer.
- Il n'y a pas de femmes dans la haute administration ni à l'Université de Montréal ni à l'Université Laval.
- À la Régie, nous avons deux femmes: la Vice-recteure adjointe à l'enseignement et à la recherche et la Présidente du Comité consultatif des femmes du CUM.
- Nous avons adopté une politique d'équité en matière d'emploi. On ne devrait pas refaire la candidature de Monsieur Landry.
- Dans le plan de succession il faudrait cibler les ressources.

18. **RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF DE SÉLECTION DU VICE-RECTEUR DU CUS**

Le Recteur fait rapport. Le Comité était composé de Léonce Losier, Médard Collette,

mandat.

R: 23-CGV-941210

Il est résolu

"Qu'Armand Caron soit nommé au poste de vice-recteur du Centre universitaire de Shippagan pour un 2^e mandat à compter du 1^{er} juillet 1995."

Le vote secret est demandé.

Scrutateurs: Laurie Boucher, Léonce Losier et Marie-Paule Martin

Vote sur R23

unanime

ADOPTÉ.

PAUSE 15 h 26

REPRISE 16 h 3

19. PARAMÈTRES DU BUDGET 1995-96

(Voir l'annexe E, page 125)

Le Recteur explique. C'est la troisième année qu'on demande au Conseil d'adopter des paramètres.

Médard Collette donne les explications pertinentes.

- Page 2, numéro 6, quelle est l'incidence pour Environnement Canada?
- Ce sera une incidence positive.
- Page 1, numéro 3, on parle de rationaliser les dépenses, on a parlé de la question des programmes au Comité exécutif; quand va-t-on commencer? Peut-on avoir un document qui nous dirige dans les programmes?
- Le Comité de planification financière vient de déposer un document avec 20 recommandations dont certaines sont intégrées à ces principes. Le groupe va se remettre au travail en vue de novembre 1995. Sur la question des programmes, le Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche et la RDD font des démarches rationnelles.
- Nous terminons un cycle d'évaluation des programmes. Les derniers seront sur les rails cette année. Il y a eu des rationalisations. Quant à l'évaluation des programmes, il y a beaucoup de résultats qui disent que les ressources sont trop minces. Notre rationalisation sera d'enlever certains programmes. Nous avons une mission qui est exigeante.

- La capacité de diplomation au Nouveau-Brunswick est de 360 alors que dans le nouveau plan ce sera 250. Ce seront tous des diplômés de 4 ans.
- Je suis d'accord avec cela. L'Université est en train de formuler sa mission. Le cheminement est commencé. Il faut avoir la composante technologique pour gérer l'Université. Je voudrais faire la proposition que le Recteur prenne comme priorité de compléter l'informatisation de la gestion à l'Université de Moncton. Il faut que ce soit une priorité.
- La vérification est en train de se faire et on reviendra en avril avec une recommandation.
- Il y a deux choses spécifiques dont le Gouvernement a besoin pour approuver le budget. Il nous faut l'évaluation de l'évolution de la masse salariale. Pour faire cela, il faut définir le contrôle des effectifs. Je crois que les principes directeurs sont très généraux et il faudra être spécifique.
- Dans le document sur les indicateurs de performance qui a circulé, l'intention avoué était de faire des coupures de programmes?
- Il est évident qu'on parle de ne pas soutenir autant de programmes. C'est la quantité des ressources qui va faire si on va couper un programme ou non et non pas le document lui-même. On essaie d'avoir un système pour le faire afin d'éviter des conclusions forcées.
- J'aurais aimé qu'on dise qu'il s'agissait d'une priorisation de programmes. Dans le cas où on va éliminer un programme, j'aurais aimé voir les critères dont on tiendra compte. S'il faut arriver à couper des programmes, je souhaite que cela se fasse dans la clarté et la transparence.
- À la page 1, numéro 2, si on fait des priorités sur certains programmes et qu'on réussissait à en éliminer, je pense qu'on ne devrait pas redistribuer les fonds dans la masse salariale. On doit viser le gel des salaires. Concernant le point 4, n'y a-t-il pas eu des discussions avec les autorités provinciales de ce que serait la marge acceptable?
- Le ministre Thériault a rencontré les 4 recteurs de la Province et il voulait sortir du gel. Il nous a demandé de nous positionner et j'ai dit qu'on pourrait aller jusqu'à 7%. Les autres recteurs ont parlé de 5 ou 6%. Le Ministre a dit que ces informations l'inquiétaient beaucoup. Ils nous disent qu'ils veulent sortir du gel et vont aller jusqu'à prescrire le taux des droits de scolarité. C'est une question à considérer par le Conseil des gouverneurs. Les droits de scolarité représentent 22% des revenus et on devrait accepter sans rien dire? La rumeur est que le Gouvernement serait plus à l'aise avec 3% qu'avec 7%. Si on est contraint de le faire, les écarts vont rester les mêmes et vont même continuer à grandir. Il va falloir avoir des discussions avec le Ministère.
- Il faut discuter du rattrapage. Selon les chiffres de la CESPM, le nombre d'étudiants qui ont des prêts est de 60% à l'Université de Moncton comparativement à 46% à UNB. On va endetter plus de monde. Beaucoup

- Concernant le rattrapage, tout le monde se base sur UNB. Je suis d'accord avec des droits de scolarité de l'ordre de 3 ou 4%, mais de là à parler de rattrapage. Quelle sorte de garantie on aura?
- On pourrait ajouter un point 5 qui serait d'explorer toutes les avenues pour avoir des bourses pour les élèves.
- Il faut que l'Université priorise l'informatisation de la gestion des trois campus. Avec cela, on aura un excédent.
- On n'est pas à l'âge de pierre en informatisation. Nous sommes les premiers dans les Maritimes à avoir le système d'inscription par téléphone dans les trois Centres. Il s'agit du système MANITOU. Le système comptable est tout informatisé. On ne peut jamais compléter l'informatisation. On en ajoute toujours. On a beaucoup de choses. Il faut que nos étudiants aient de bonnes connaissances en informatique.

R: 24-CGV-941210

Il est résolu

"Que les principes directeurs soit adoptés tels que présentés."

Vote sur R24

Pour 23

Contre 1

ADOPTÉ.

20. MÉMOIRE DE L'UNIVERSITÉ DE MONCTON SUR LA RÉFORME SOCIALE

(Voir l'annexe F, page 130)

Jean-Bernard Robichaud explique. "J'ai beaucoup travaillé sur ce rapport. Nous vous l'avons envoyé par télécopieur. Il y a un projet de communiqué qui résume ce rapport. On a déposé le mémoire le 9 décembre. J'aimerais savoir si le Conseil est à l'aise avec cette prise de position. La première ligne de fond est dans le titre du communiqué *La réforme Axworthy pourrait faire disparaître l'enseignement supérieur pour les francophones hors-Québec*. Le deuxième message est l'inquiétude aux effets de l'endettement excessif de la population étudiante. Sur cette question, il y a un consensus assez fort. Il y aura un enjeu important. On souhaite l'appui du Conseil lorsqu'on présentera le rapport. On sera devant la Commission à 16 heures le 15 décembre. Ce n'est pas là qu'on va se faire entendre, ce sera par la diffusion de notre document."

- Il faut leur faire passer le message que toute jeune personne est déjà endettée de 19 000\$ en partant. Si on fait des projections, je me demande où on s'en va?
- Au Conseil économique, on y a travaillé. Il y a un grand débat au niveau national. L'éditorial de Monsieur Lesage dans le Devoir en faisait état. J'ai vu le mémoire de la CESPMM et on a fait beaucoup d'hypothèses pour dire ce qu'a dit le Recteur. Il y a des débats dans la compréhension de cela. À la page 4, numéro

- Comment poursuivre les études supérieures après un baccalauréat?
- Il faut être créatif avec des mesures fiscales. Il y a des mesures à prendre pour être plus accessible; par exemples des heures plus longues, la possibilité de faire un baccalauréat en 3 ans au lieu de 4 ans.
- On dit que le Fédéral enlèvera 1,5 milliard pour l'enseignement supérieur. Croyez-vous que la Province du Nouveau-Brunswick a les moyens de remplacer 76 millions dans les transferts directs? Je ne vois pas comment ce sera fait autrement que par l'augmentation des droits de scolarité.
- J'aurais préféré qu'on ne parle pas de "francophone hors-Québec". À la page 8 du mémoire, on fait référence à la seule université générale de langue française.
- Il s'agit d'un ensemble de facultés ou écoles avec des programmes de 1^{er}, 2^e et 3^e cycles.
- Qu'on veuille dire que la seule solution est d'augmenter les frais de scolarité, on se met la tête dans le sable. Ce qui va se produire c'est que le cri d'alarme sera seulement un petit "bip". Ce qui va se passer c'est que les subventions aux universités vont baisser et le chèque aux étudiants va augmenter. Il faut se préparer à cela sinon on va perdre nos étudiants.
- Selon Monsieur Thériault, le ministre Axworthy ne sait pas où il s'en va. Il y a eu une commission formée pour amener une solution plus chiffrable. Qu'on adopte et ensuite on s'assoiera, mais qu'on nous amène des solutions chiffrables.
- Concernant la position de l'AUCC, vous vous êtes mis un piège si on supporte la réforme à cause du 500 millions.
- Nous n'avons pas participé à la position de l'AUCC, on la supporte, mais avec des nuances. Je ne demande pas de proposition formelle.

21. RAPPORT D'ÉVALUATION DES CADRES

(Voir l'annexe G, page 152)

Le Recteur explique brièvement le rapport.

22. MODIFICATION AUX STATUTS ET RÈGLEMENTS

(Voir l'annexe H, page 160)

R: 25-CGV-941210

Il est résolu

"Que la modification à l'article 50 des Statuts et règlements soit adoptée."

R: 26-CGV-941210

Il est résolu

"Le Conseil des gouverneurs envoie un vote de remerciements et d'appréciation aux trois cadres qui terminent en décembre: Médard Collette, Gilles Long et Louis Malenfant."

Vote sur R26

unanime

ADOPTÉ.

Applaudissements et ovation debout.

R: 27-CGV-941210

Il est résolu

"Qu'un vote de félicitation soit envoyé au nouveau gouverneur général, Roméo LeBlanc."

Vote sur R27

unanime

ADOPTÉ.

24. AFFAIRES NOUVELLES

Aucune.

25. PROCHAINE RÉUNION

Elle aura lieu le 8 avril 1995 à Moncton.

26. CLÔTURE

La séance est levée à 17 h 25

Contresigné le _____

Richard Savoie, président

ANNEXES